

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 JUIN 2026

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 18 juin 2026, à 17h, à l'Hôtel de Ville de Besançon, sous la présidence de M. Ludovic FAGAUT, Maire de Besançon.

Ordre de passage des rapports en séance : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 55, 54

Étaient présents : M. Mohamed AIT-AIL, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET (à compter de la question n° 3), M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION, Mme Estelle CAMARA, Mme Aline CHASSAGNE, M. Serge COUËSMES, M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCO, M. Franck DEFRASNE, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCART, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI (à compter de la question n° 7), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 3), Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérémie JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, M. Frédéric PARISE, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Djilalli SAHLAOUI, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN, M. Kévin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire : M. Patrick JACQUES

Étaient absents : M. Bruno CAIRE, Mme Laura GINIOT, Mme Eléonore METZGER, Mme Manon MONNIER, M. Jean-Pascal REYES

Procurations de vote : Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Bruno CAIRE à M. Guillaume BAILLY, Mme Laura GINIOT à M. Jérémie JEANVOINE, Mme Leïla HANNOUNI à M. Didier GENDRAUD (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Eléonore METZGER à M. Patrick VERDIER, Mme Manon MONNIER à Mme Christine WERTHE, M. Jean-Pascal REYES à Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER

* * * * *

CONSEIL MUNICIPAL

1 - Désignation d'un(e) secrétaire de séance - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 mai 2026

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne M. Patrick JACQUES comme secrétaire de séance et approuve le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 mai 2026.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

2 - Installation d'un nouveau Conseiller Municipal

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Monsieur Franck DEFASNE en qualité de Conseiller Municipal.

3 - Délégation du Conseil Municipal accordée à M. le Maire pour accomplir certains actes - Bilan des décisions prises

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

4 - Election d'une nouvelle Adjointe au Maire

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- maintient à 16 le nombre d'adjoints au Maire de la Ville de Besançon,
- approuve le principal selon lequel la nouvelle Adjointe au Maire occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'Adjointe au Maire démissionnaire – 7^{ème} rang,
- désigne deux scrutateurs parmi les élus pour procéder à la vérification du bon déroulement du vote : M. Jérémie JEANVOINE et Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT,
- décide de recourir au vote électronique pour l'élection d'une Adjointe au Maire conformément à l'article 19 du règlement intérieur.

Propositions approuvées à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

M. Ludovic FAGAUT, Maire, présente les modalités d'élections de l'Adjointe au Maire et procède à un appel à candidatures pour le poste d'Adjointe à pourvoir.

M. Ludovic FAGAUT propose la candidature de Mme Anne-Rachel SCHERTZ.

M. Ludovic FAGAUT, Maire, invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'une Adjointe au Maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Au premier tour du scrutin, les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 55
- Votes blancs : 10
- Abstentions : 0
- Suffrages exprimés : 45
- Majorité absolue : 23

M. Ludovic FAGAUT, Maire, déclare Mme Anne-Rachel SCHERTZ, 7^{ème} Adjointe au Maire de la Ville de Besançon, celle-ci ayant obtenue la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour du scrutin.

5 - Election d'une nouvelle Adjointe au Maire : Mise à jour du tableau récapitulatif des indemnités mensuelles brutes de fonction

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le versement des indemnités de fonctions votées, par délibération du Conseil Municipal n°2026/008274 et n°2026/008275 du 23 avril 2026, à la nouvelle Adjointe au Maire et au nouveau Conseiller Municipal Délégué.

Le tableau récapitulatif joint en annexe au rapport a été mis à jour après l'élection.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

6 - Election d'une nouvelle Adjointe au Maire : Modification des représentations suite à l'élection d'une nouvelle Adjointe

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- fait application de l'article L 2121-21 du CGCT,
- désigne Mme Anne-Rachel SCHERTZ, 7^{ème} Adjointe nouvellement élue, pour représenter la Ville de Besançon dans les structures suivantes :
 - o Association nationale des villes et pays d'art et d'histoire et des sites patrimoniaux (sites et Cités remarquables) ;
 - o Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS France) ;
 - o Fédération des maisons d'écrivains et des patrimoines littéraires ;
 - o Festival international de musique de Besançon - Franche-Comté (FIM) ;
 - o Conseil d'exploitation du service d'archéologie préventive ;
 - o Centre Dramatique National - Nouveau Théâtre Besançon (CDN) ;
 - o EPCC Saline Royale d'Arc-et-Senans ;
 - o Institut Supérieur des Beaux-Arts (ISBA) ;
 - o Régie autonome personnalisée la Rodia ;
 - o Scène nationale (Les 2 scènes) ;
 - o Cafés cultures (GIP) ;
 - o Syndicat mixte Orchestre Victor Hugo Franche-Comté (OVH) ;
- désigne M. Franck DEFASNE, nouvellement installé en tant que Conseiller Municipal Délégué pour représenter la Ville de Besançon au sein des structures suivantes :
 - o Ecole élémentaire Jules FERRY ;
 - o Ecole maternelle Jules FERRY ;
 - o Commission de Contrôle Financier (CCF) ;
 - o Conseil médical (mandat CDG25),
- désigne la 7^{ème} Adjointe, nouvellement élue, au sein de la Commission n° 4 « Éducation, jeunesse, culture, sports et engagement citoyen »,
- désigne M. Franck DEFASNE pour intégrer la Commission n° 1 « Finances, ressources humaines, performance publique, attractivité du territoire ».

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

7 - Règlement intérieur

Le Groupe Socialiste et Citoyens, représenté par Mme Sylvie WANLIN et MM. Jean-Sébastien LEUBA et Abdel GHEZALI, a déposé des amendements au rapport n°7 sur le règlement intérieur relatif aux articles 15, 18, 21, 22 et 31.

Article 15 : Sur le temps de parole et le nombre d'interventions

Le Maire soumet au vote les modalités de traitement des propositions n°1 et 2 des amendements, à savoir la discussion immédiate en assemblée, le renvoi en commission ou le rejet des propositions d'amendements.

A la majorité des suffrages exprimés, 42 contre, le Conseil Municipal rejette les propositions n°1 et 2 de l'amendement.

Propositions n°1 et 2 de l'amendement rejetées à la majorité des suffrages exprimés
Discussion immédiate : 13 Renvoi en commission : 0 Rejet : 42

Le Maire soumet au vote les modalités de traitement de la proposition n°3 de l'amendement, à savoir la discussion immédiate en assemblée, le renvoi en commission ou le rejet de la proposition d'amendement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la discussion immédiate en séance de la proposition n°3 de l'amendement.

Proposition de discussion immédiate en séance approuvée à l'unanimité
Discussion immédiate : 55 Renvoi en commission : 0 Rejet : 0

Le Maire soumet au vote la proposition n°3 de l'amendement déposé.

A la majorité des suffrages exprimés, 42 contre, et après discussion en assemblée, le Conseil Municipal rejette l'amendement.

Pour : 13 Contre : 42 Abstention : 0

Article 18 : suppression de l'article sur le blâme

Le Maire soumet au vote les modalités de traitement de l'amendement, à savoir la discussion immédiate en assemblée, le renvoi en commission ou le rejet de la proposition d'amendement.

A la majorité des suffrages exprimés, 42 contre, le Conseil Municipal rejette l'amendement.

Amendement rejeté à la majorité des suffrages exprimés
Discussion immédiate : 13 Renvoi en commission : 0 Rejet : 42

Sur la qualité de la vidéo et de l'open data

Le Maire soumet au vote les modalités de traitement de l'amendement, à savoir la discussion immédiate en assemblée, le renvoi en commission ou le rejet de la proposition d'amendement.

A la majorité des suffrages exprimés, 42 contre, le Conseil Municipal rejette l'amendement.

Amendement rejeté à la majorité des suffrages exprimés
Discussion immédiate : 13 Renvoi en commission : 0 Rejet : 42

Article 31 : Droit d'expression des élus sur d'autres supports de la collectivité

Le Maire soumet au vote les modalités de traitement de l'amendement, à savoir la discussion immédiate en assemblée, le renvoi en commission ou le rejet de la proposition d'amendement.

A la majorité des suffrages exprimés, 42 contre, le Conseil Municipal rejette l'amendement.

Amendement rejeté à la majorité des suffrages exprimés
Discussion immédiate : 13 Renvoi en commission : 0 Rejet : 42

Le Groupe La France Insoumise élu.es insoumis.es et citoyen.nes, représenté par Mmes Séverine VÉZIÈS, Hélène MAGNIN-FEYSOT et M. Martin MELLION, a déposé des amendements au rapport n°7, portant sur le nouveau règlement intérieur pour les articles 4, 7, 14, 15, 18 et 19.

Article 4 : amendement d'ajout portant sur la remise de copies de contrats de DSP ou marchés

Le Maire soumet au vote les modalités de traitement de l'amendement, à savoir la discussion immédiate en assemblée, le renvoi en commission ou le rejet de la proposition d'amendement.

A la majorité des suffrages exprimés, 42 contre, le Conseil Municipal rejette l'amendement.

Amendement rejeté à la majorité des suffrages exprimés

Discussion immédiate : 13 Renvoi en commission : 0

Rejet : 42

Article 7 : sur la possibilité de débattre des vœux et motions

Le Maire soumet au vote les modalités de traitement de l'amendement, à savoir la discussion immédiate en assemblée, le renvoi en commission ou le rejet de la proposition d'amendement.

A la majorité des suffrages exprimés, 42 contre, le Conseil Municipal rejette l'amendement.

Amendement rejeté à la majorité des suffrages exprimés

Discussion immédiate : 13 Renvoi en commission : 0

Rejet : 42

Article 14 : sur la rectification des PV en séance par le Conseil Municipal avant adoption

Le Maire soumet au vote l'examen de l'amendement en discussion immédiate en assemblée, en renvoi en commission ou son rejet.

A la majorité des suffrages exprimés, 42 contre, le Conseil Municipal rejette l'amendement.

Amendement rejeté à la majorité des suffrages exprimés

Discussion immédiate : 13 Renvoi en commission : 0

Rejet : 42

Article 15 : Sur la possibilité de répondre aux questions en séance et sur le temps de parole par délibération

Le Maire soumet au vote les modalités de traitement de l'amendement, à savoir la discussion immédiate en assemblée, le renvoi en commission ou le rejet de la proposition d'amendement.

A la majorité des suffrages exprimés, 42 contre, le Conseil Municipal rejette l'amendement.

Amendement rejeté à la majorité des suffrages exprimés

Discussion immédiate : 13 Renvoi en commission : 0

Rejet : 42

Article 18 : suppression de l'article sur le blâme

Le Maire soumet au vote les modalités de traitement de l'amendement, à savoir la discussion immédiate en assemblée, le renvoi en commission ou le rejet de la proposition d'amendement.

A la majorité des suffrages exprimés, 42 contre, le Conseil Municipal rejette l'amendement.

Amendement rejeté à la majorité des suffrages exprimés

Discussion immédiate : 13 Renvoi en commission : 0

Rejet : 42

Article 19 : sur la consécration du droit d'amendement et les délais de dépôt

Le Maire soumet au vote les modalités de traitement de l'amendement, à savoir la discussion immédiate en assemblée, le renvoi en commission ou le rejet de la proposition d'amendement.

A la majorité des suffrages exprimés, 42 contre, le Conseil Municipal rejette l'amendement.

Amendement rejeté à la majorité des suffrages exprimés

Discussion immédiate : 13 Renvoi en commission : 0

Rejet : 42

A la majorité des suffrages exprimés, 13 contre, le Conseil Municipal approuve le projet de règlement intérieur du Conseil municipal tel qu'annexé au présent rapport pour la durée du mandat.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 42

Contre : 13

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

8 - Diverses structures – Désignation complémentaire

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- dans un premier temps, applique l'article L 2121-21 du CGCT (confirmation du vote au scrutin public),
- dans un second temps, désigne Mme Nathalie BOUVET pour représenter la Ville de Besançon au sein de l'Etablissement local d'enseignement agricole de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

9 - Actualisation du règlement de fonctionnement des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant

A la majorité des suffrages exprimés, 13 contre, le Conseil Municipal :

- approuve l'actualisation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE),
- autorise sa mise en application à compter du 19 août 2026.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 42

Contre : 13

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

10 - Hébergement d'enfants du périscolaire de l'école maternelle Cologne à Besançon à la demi-pension du collège Diderot à Besançon - Avenant de prolongation de la convention de 2023

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- acte le maintien de l'accueil des enfants de la maternelle Cologne et l'accueil d'une partie des enfants de l'élémentaire Ile-de-France au restaurant du collège Diderot,
- autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec le Département du Doubs et le collège Diderot.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

11 - Vital été 2026

M. Pascal ORLANDI (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le principe de la mise en œuvre de Vital'Été 2026,
- approuve le règlement de Vital'Été, annexé à la délibération,
- attribue les subventions aux associations mobilisées dans la mise en œuvre d'actions dans le cadre de Vital'Été 2026, pour un montant de 36 200 € :
 - o ASEP 13 000 €
 - o Etrier Bisontin 2 000 €
 - o Olympique de Besançon 1 450 €
 - o Amicale Cycliste Bisontine 1 200 €
 - o Sporting Futsal Besançon 1 300 €
 - o Besançon Volley Ball 2 250 €
 - o La Décoche Bisontine 2 600 €
 - o BMX Besançon 1 150 €
 - o Indépendante Comtoise 1 100 €
 - o Tour, prends garde 1 700 €
 - o Pétanque Franc-comtoise 1 200 €
 - o District de Pétanque de Besançon 1 200 €
 - o Local Boxe Club 2 000 €
 - o Besançon Floorball 600 €
 - o Le soleil brille pour tout le monde 250 €
 - o Volant Bisontin 200 €
 - o PSB Judo 1 200 €
 - o Association Sportive Orchamps Besançon 850 €
 - o Vesontion Krav Maga 450 €
 - o Shoshin Dojo 500 €

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

12 - Aide au sport de haut niveau collectif

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue les subventions pour le saison 2026/2027 aux associations mentionnées dans le rapport au titre du programme « Haut Niveau » :
 - o ESBF : 450 K€
 - o GBDH : 440 K€
 - o Besac : 260 K€
 - o Racing Besançon : 187,5 K€
 - o OB : 37,5 K€
 - o BF : 67,5 K€
 - o PBHB : 20 K€ (avenant CDS 25/26)

- PBHB : 90 K€ (CDS 26/27)
 - BVB : 47 K€
 - ASC Salins de Bregille : 9 K€
 - Roller Hockey Bisontin : 6 K€
 - Besançon Floorball : 5 K€
 - Besançon Doubs Hockey Club : 3 K€
 - Besançon Bisons : 3 K€
- ☒ autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer les différents contrats de développement sportif pour la période 2026-2027 et l'avenant au contrat de développement sportif du PBGB saison 2025/2026.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

13 - Aide aux associations sportives - Troisième attribution 2026

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue les subventions suivantes :
 - Manifestations sportives et subventions exceptionnelles :
 - Besançon BMX 13 000 €
 - Besançon Triathlon 6 000 €
 - Besançon Football 1 000 €
 - Besançon Curling 1 000 €
 - Soleil Brille pour tout le Monde 500 €
 - Kyudo Besançon 500 €
 - Besançon Vol Libre 500 €
 - Pétanque de Battant 500 €
 - Vesontio Krav Maga 500 €
 - Animations :
 - BAPA 600 €
 - BVB 600 €
 - CPB 1 200 €
 - DSA 800 €
 - Besançon BMX 600 €
 - OB 800 €
 - La Saint Claude 600 €
 - BGR 200 €
 - Dojo Franc Comtois 800 €
 - Entre-Temps escalade 900 €
 - BDHC 1 000 €
 - Besançon Roche Tennis de table 800 €
 - Volant Bisontin 600 €
 - ASBP 700 €
 - Orchamps Palente 600 €
 - Indépendante Comtoise 800 €
 - Besançon Floorball 600 €
 - Comité Régional Handisport 4 500 €
 - BRC Escrime 600 €
 - BUC Escrime 600 €
 - PKA 600 €
 - GBBA 1 450 €
 - Balise 25 500 €
 - Club alpin Français 500 €
 - ASCCB 250 €
 - Soleil Brille Pour Tout le Monde 250 €
 - Hand Ensemble 250 €
 - Décoche Bisontine 750 €
 - Entre Temps Escalade 500 €
 - Groupe PSL 250 €

▪ BRC escrime	250 €
▪ ASBP	250 €
▪ Sport Défi	250 €
▪ Besançon Curling	250 €
▪ GBTA	250 €
▪ Sors les mains de tes poches	250 €
▪ Droits devant 25	250 €

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

14 - Tarification estivale 2026 de l'espace convivialité de la base outdoor grandes heures nature

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le tarif proposé dans le cadre du rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

15 - Etablissements culturels 2026 - Aide au fonctionnement (solde) - Aide à l'équipement - Conventonnement

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- concernant le Nouveau Théâtre de Besançon :
 - o approuve le versement du solde de la subvention de fonctionnement 2026 tel que mentionné dans le rapport,
 - o approuve le versement de la subvention d'équipement indiquée dans le rapport,
 - o autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant 1 à la convention 2026 relative aux moyens techniques et financiers du NTB,
- concernant les Deux Scènes :
 - o approuve le versement du solde de la subvention de fonctionnement 2026 tel que mentionné dans le rapport,
 - o approuve le versement de la subvention d'équipement indiquée dans le rapport,
 - o autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant 1 à la convention 2026 relative aux moyens financiers, humains et matériels avec la Scène nationale,
- concernant l'Institut Supérieur des Beaux-Arts :
 - o approuve le versement du solde de la subvention de fonctionnement 2026 tel que mentionné dans le rapport,
 - o approuve le versement de la subvention d'équipement indiquée dans le rapport,
 - o autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant 18 à la convention d'objectifs et de moyens avec l'ISBA.
- concernant la Rodia :
 - o approuve le versement du solde de la subvention de fonctionnement 2026 tel que mentionné dans le rapport,
 - o approuve le versement de la subvention d'équipement mentionnée dans le rapport,
 - o autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant 1 à la convention 2026 relative aux moyens financiers et matériels de la Rodia,
- concernant l'Orchestre Victor Hugo :
 - o approuve le versement du solde de la subvention de fonctionnement 2026 tel que mentionné dans le rapport,
 - o approuve le versement de la subvention d'équipement indiquée dans le rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

16 - Aides aux associations culturelles - deuxième attribution 2026

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue des aides au titre du dispositif de subventions aux associations culturelles pour un montant de 57 000 €, à savoir :
 - o 3 000 € à l'association 3615 SENOR ;
 - o 2 500 € à l'association A DEMAIN J'ESPÈRE ;
 - o 3 000 € à l'association AAAAAA ;
 - o 7 000 € à l'association CICONIA THÉÂTRE ;
 - o 1 500 € à l'association COMPAGNIE DU BROUILLARD ;
 - o 1 000 € à l'association COMPAGNIE DES LUCIOLES ;
 - o 1 000 € à l'association FLECHIR LE VIDE EN AVANT (EN FAISANT UNE TORSION DE COTE) ;
 - o 1 500 € à l'association GRAVITATION ;
 - o 1 500 € à l'association KINETOCHORE ;
 - o 2 500 € à l'association LA BOOKLE ;
 - o 1 500 € à l'association LA CELLULE ;
 - o 3 000 € à l'association LA GROSSE ENTREPRISE ET SES 120 PETITS ;
 - o 2 000 € à l'association LDDC - LES DISQUES DU CROCHET ;
 - o 1 000 € à l'association LE CHEMIN DU SON ;
 - o 1 500 € à l'association LE PETIT KOLLECTIF ;
 - o 2 000 € à l'association LES ILES VOISINES ;
 - o 1 500 € à l'association MADIBA DHARMA ;
 - o 2 000 € à l'association MUSIQUES EN PERSPECTIVES ;
 - o 2 500 € à l'association PAGNOZOO ;
 - o 3 500 € à l'association PORTE AVIONS ;
 - o 1 000 € à l'association REVELOTTE ;
 - o 3 000 € à l'association RUBATO ;
 - o 2 000 € à l'association SORCIERES ET COMPAGNIE ;
 - o 6 000 € à l'association UN CHÂTEAU EN ESPAGNE ;
- autorise les versements de ces subventions à ces associations, prélevées sur les crédits existants au chapitre 65.30.65748.0022294.41000,
- autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à intervenir avec l'association Ciconia Théâtre.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

17 - Subventions Emergences - Première attribution 2026

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue des subventions à huit associations, un artiste auteur et un établissement pour un montant total de 24 000 €, au titre du dispositif Emergences, à savoir :
 - o 2 500 € à l'association ATELIER 2,
 - o 2 500 € à l'artiste auteur PECHEUR Jean-Louis dit Shawy,
 - o 2 000 € à l'association KLO&ANGE,
 - o 1 000 € à l'association MUSIALIS,
 - o 4 000 € à l'association AU BORD,
 - o 1 000 € à l'association BUIODORO - THEATRE DE L'IMAGINAIRE,
 - o 2 000 € à l'association DIVAGUE,
 - o 2 000 € à l'association SAMA'R,
 - o 2 000 € à l'association L'ENTRE,
 - o 5 000 € au CROUS BOURGOGNE FRANCHE-COMTE (service culturel),
- autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec le Service Culturel du Crous.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

18 - Soirée de clôture Mardis des rives 2026

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou son représentant, à signer la convention entre la Ville et GBL pour accueillir la soirée de clôture des mardis des rives 2026.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

19 - Acquisition d'un manuscrit de Pierre-Joseph Proudhon : approbation de l'aide financière des Amis du musée et de la bibliothèque

Mme Anne FALGA (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la participation financière de l'association des amis des Musées et des Bibliothèques d'un montant de 2 000 €.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillère intéressée : 1

20 - Signature d'une convention de groupement de commande entre la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise :

- la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Besançon et la Communauté Urbain Grand Besançon Métropole
- la signature de la convention groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures de documents multimédias (CD, livres lus et vinyles ainsi que DVD).

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

21 - Adoption d'un Règlement Budgétaire et Financier

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le Règlement Budgétaire et Financier tel qu'annexé au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

22 - Compte Financier Unique 2025

Mme Anne VIGNOT (1) et M. Ludovic FAGAUT (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Conformément à l'article L.2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal élit Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER comme Présidente de séance.

Mme Anne VIGNOT et M. Ludovic FAGAUT, Maire, quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget principal et des budgets annexes Forêts, Archéologie Préventive, Zones d'activités Madeleine Brès, Lotissement des Montarmots, tel que présenté dans le rapport, dans l'annexe brève et synthétique retraçant les principales informations financières de la Ville de Besançon (annexe 1) et dans le document comptable joint en annexe au rapport,

- prend acte de la reprise au budget 2026 des reports de crédits détaillés dans les états joints en annexe 2 (états des dépenses engagées non mandatées et des recettes restant à réaliser à la clôture de l'exercice).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

23 - Affectation des résultats 2025 pour le budget principal et les budgets annexes

A l'unanimité, le Conseil Municipal confirme les affectations des résultats 2025 repris au Budget Primitif 2026 au titre du budget principal et des budgets annexes Forêts, Archéologie préventive et Lotissement Montarmots.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

24 - Décision Modificative n°1 2026

A la majorité des suffrages exprimés, 13 contre, le Conseil Municipal approuve la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2026 pour le budget principal et le budget annexe Archéologie préventive, par chapitre et de manière globale conformément aux balances et documents budgétaires joints au rapport.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 50

Nombre de procurations de vote : 5

Nombres de suffrages exprimés : 55

Date de la convocation : 12 juin 2026

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 42

Contre : 13

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

25 - Autorisation d'usage par la Ville de l'application Services Finances Publiques pour fiabiliser le recouvrement des créances

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve l'habilitation de la Ville de Besançon à l'application Services Finances Publiques (API SFiP)
- autorise M. le Maire, ou son représentant, à réaliser les procédures et signer les documents afférents, pour l'ensemble de ses applicatifs et logiciels de facturation.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

26 - Désignation des représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- dans un premier temps, fait application de l'article L.2121-21 du CGCT (confirmation du vote au scrutin public),
- dans un second temps, désigne l'ensemble des 55 élus municipaux en qualité de représentants titulaires à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Monsieur le Maire, Ludovic FAGAUT			
2	Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER	29	M. Kévin VEJUX
3	M. Laurent CROIZIER	30	Mme Anne-Rachel SCHERTZ
4	Mme Myriam LEMERCIER	31	M. Bruno CAIRE
5	M. Pascal ORLANDI	32	Mme Véronique JELSCH
6	Mme Anne FALGA	33	M. Patrick VERDIER
7	M. Jean-Pascal REYES	34	Mme Esther SZWARC
8	Mme Christine WERTHE	35	M. Patrick JACQUES
9	M. Guillaume BAILLY	36	Mme Estelle CAMARA
10	Mme Laurence MULOT CESARI	37	M. Jérôme CUPILLARD
11	M. Frank MONNEUR	38	Mme Sophie PESEUX
12	Mme Nathalie BOUVET	39	M. Pierre-Charles HENRY
13	M. Didier GENDRAUD	40	Mme Madeleine LHOMME
14	Mme Isabelle BORDAT	41	M. Clément DARCO
15	M. Fabrice TAILLARD	42	Mme Flora SIMONIN
16	Mme Leïla HANNOUNI	43	Mme Anne VIGNOT
17	M. Serge COUËSMES	44	M. Jean-Sébastien LEUBA
18	Mme Emmanuelle MEUNIER	45	Mme Séverine VÉZIÈS
19	M. Djilali SAHLAOUI	46	M. Hasni ALEM
20	M. Franck DEFASNE	47	Mme Laura GINIOT
21	M. Mohamed AIT-ALI	48	M. Anthony POULIN
22	Mme Eléonore METZGER	49	Mme Aline CHASSAGNE
23	M. Patrick BOUZAT	50	M. Martin MELLION
24	Mme Manon MONNIER	51	Mme Sylvie WANLIN
25	M. Frédéric PARISE	52	M. Jérémy JEANVOINE
26	Mme Marie GRUILLOT	53	Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT
27	M. Jimmy BRESILLION	54	M. Abdel GHEZALI
28	Mme Frédérique THOMAS-MAURIN	55	Mme Lydie FRANCAERT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

27 - Subventions de fonctionnement aux radios locales associatives

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue une subvention de 5 420 € à chacune des cinq radios locales bisontines mentionnées dans le rapport au titre de l'année 2026.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

28 - Protection sociale complémentaire - Mandatement au Centre de Gestion du Doubs afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- mandate le CDG 25 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance »,
- prend acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG 25 par délibération et après convention avec le CDG 25, étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la Ville de Besançon aura la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le CDG 25.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

29 - Rapport social unique - données 2025

Conformément à l'article L 231-4 du Code Général de la Fonction Publique, à l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte du Rapport Social Unique 2025.

30 - Présentation de l'index égalité professionnelle

Le Conseil Municipal prend acte des indicateurs et de l'index à l'égalité professionnelle.

31 - Actualisation de la Liste des Emplois Permanents suite à la création de 10 emplois d'agent de police municipale au sein de la Direction Sécurité et Tranquillité Publique

A l'unanimité des suffrages exprimés, 3 abstentions, le Conseil Municipal :

- approuve la création de 10 emplois d'agent de police municipale au sein de la Direction Sécurité et Tranquillité Publique
- approuve l'actualisation de la liste des emplois permanents pour tenir compte de l'ensemble de ces créations et suppressions intervenant sur le budget principal,
- autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 52

Contre : 0

Abstentions : 3

Conseiller intéressé : 0

32 - Créations d'emplois de collaborateurs de cabinet

A la majorité des suffrages exprimés, 3 contre et 10 abstentions, le Conseil Municipal :

- approuve la répartition des 5 emplois non permanents de collaborateurs de cabinet au sein de la Ville de Besançon et autorise le Maire à signer les contrats de recrutements à intervenir,
- autorise le recrutement sur ces emplois,
- constate que les crédits nécessaires sont inscrits au budget pour permettre le recrutement dans les conditions rappelées dans le rapport.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 42

Contre : 3

Abstentions : 10

Conseiller intéressé : 0

33 - Signature d'une convention pour la mise à disposition d'une employée de la fondation Pluriel à la Ville de Besançon

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature de la convention de mise à disposition.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

34 - Transmission dématérialisée des actes de naissance et de décès des enfants de moins de 6 ans, aux services de PMI

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve les conventions relatives à la mise en place de la transmission informatisée des avis de naissances et avis de décès d'enfants de moins de 6 ans par la ville de Besançon vers le service de Protection Maternelle et Infantile du département du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône,
- autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer les conventions.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

35 - Animations commerciales et artisanales - Attribution d'une subvention à l'Office de Commerce et de l'Artisanat - Année 2026

MM. Patrick BOUZAT (1) et Serge COUËSMES (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve l'aide technique d'un montant estimé à 20 500 €, destinée aux Instants Gourmands,
- autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention avec l'OCAB pour l'événement « Les instants gourmandes ».

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 53 Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

36 - Animations commerciales et artisanales - Attribution d'une subvention « Au Marché de créatrices et créateurs » - Année 2026

En raison d'une erreur matérielle, ce rapport sera représenté à un prochain Conseil Municipal.

37 - Animations commerciales : octroi d'une subvention à l'association Commerce et Artisanat des Chaprais pour l'organisation du « troc des Chaprais 2026 »

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue une subvention de 5 000 € à l'association Commerce et Artisanat aux Chaprais, assortie d'une aide en nature évaluée à 2 758 € pour l'organisation de l'événement, dans les conditions prévues dans le rapport.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

38 - Attribution de subventions au titre des appels à projets de Solidarité Internationale (SI) et d'Education à la Citoyenneté Mondiale (ECM)

A l'unanimité des suffrages exprimés, 10 abstentions, le Conseil Municipal attribue :

- 3 000 € à l'association AMADEA,
- 3 000 € à l'association Ludo Enfants,
- 3 000 € à l'association Radio Sud Besançon,
- 3 000 € à l'association Le Petit Collectif.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 45 Contre : 0

Abstentions : 10

Conseiller intéressé : 0

39 - Convention de partenariat entre la Ville de Besançon et la commune de Man (Côte d'Ivoire)

Mmes Hélène MAGNIN-FEYSOT (1) et Eléonore METZGER (1), conseillères intéressées, ne prennent part ni au débat, ni au vote

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue une subvention de 23 678 € à la commune de Man pour la mise en œuvre de ce projet,
- autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat entre Besançon et Man portant sur le projet de l'école de Dioulabougou.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillères intéressées : 2

40 - Attribution d'une subvention dans le cadre du programme Jer'Est 3

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue la somme de 4 500 € au RCDP dans le cadre du programme de Jer'Est 3 au titre de l'année 2026.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

41 - Attribution d'une subvention pour un projet de coopération culturelle

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue une aide de 2 000 € à l'association Madiba Dharma.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

42 - Action Cœur de Ville - Demande de reconduction de la délégation de compétence pour exercer la mise en œuvre et le suivi du permis de louer dans une partie du centre-ville de Besançon

A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite Grand Besançon Métropole pour la reconduction de la délégation de maîtrise d'ouvrage, dans une partie du centre-ville, pour une durée d'un an, afin de permettre à la ville de Besançon de suivre et mettre en œuvre le permis de louer.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

43 - Action Cœur de Ville - Proposition de prolongation du règlement d'intervention visant à l'amélioration de l'habitat dans le centre-ville de Besançon

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la prolongation du règlement permettant aux propriétaires d'une partie du centre-ville de Besançon de solliciter des aides, en fonds propres de la ville, afin d'améliorer l'habitat dans le centre-ville.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

44 - Contrat de Ville Quartiers 2030 - Dotation Politique de la Ville 2026

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la réalisation des projets présentés à la Dotation Politique de la Ville,
- approuve la répartition de la Dotation Politique de la Ville,
- autorise M. le Maire, ou son représentant à :
 - o solliciter la participation financière de l'Etat,
 - o signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

45 - Contrat de Ville 2024-2030 - Programmation Complémentaire Appel à projet 2026

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue les subventions concernant la programmation complémentaire de l'appel à projet du Contrat de Ville 2026 telle que présentée dans le rapport pour un montant total de 16 000 € pour la Ville de Besançon,
- autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

46 - Aide à l'investissement 2026 des structures d'animation de la vie sociale (AVS)

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue des subventions d'investissement pour l'année 2026 aux structures d'animation de la vie sociale (AVS) associatives bisontines, selon les modalités suivantes :
 - o subvention d'un montant de 4 000 € à l'ASEP,
 - o subvention d'un montant de 4 000 € à la MJC Palente,
 - o subvention d'un montant de 1 000 € à ALEDD,
 - o subvention d'un montant de 2 500 € au Café des Pratiques,
 - o subvention d'un montant de 3 457 € à la Maison de Velotte,
 - o subvention d'un montant de 2 500 € à PARI.
- autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes jointes au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

47 - Renouvellement des agréments « Centre social » des Maisons de quartier municipales Grette / Butte et Planoise

Mme Véronique JELSCH (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicité auprès de la CAF du Doubs le renouvellement des agréments « Centre social » des Maisons de quartier municipales Grette/Butte et Planoise pour la période 2026-2029.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillère intéressée : 1

48 - Conventionnements avec la Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Doubs (DSDEN) - Labellisation Guid'Asso et Organisation d'accueils de jeunes

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la convention permettant à la Ville de Besançon d'obtenir la labellisation Guid'Asso,
- renouvelle les conventions relatives à l'organisation d'accueils de jeunes au sein des Maisons de quartier municipales de Montrapon/Fontaine-Ecu et Planoise
- autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer lesdites conventions jointes en annexe au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

49 - Stationnement payant sur voirie - Modification de la grille tarifaire

A l'unanimité des suffrages exprimés, 13 abstentions, le Conseil Municipal :

- approuve les orientations politique de stationnement présentées dans le rapport, au service de l'attractivité et du développement économique du centre-ville et du secteur des Chaprais,
- prend acte de ce que leur mise en œuvre s'inscrit dans une action coordonnée entre la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole, chaque collectivité délibérant dans son champ de compétence,
- approuve, à compter du 1^{er} septembre 2026, l'extension de 15 à 30 minutes de la durée de gratuité de stationnement sur les places réglementées du secteur des Chaprais, dans la limite d'un usage par demi-journée (9h – 19h) et par immatriculation,
- autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 42 Contre : 0 Abstentions : 13 Conseiller intéressé : 0

50 - Subvention à l'association ADDSEA Sauvegarde Bourgogne Franche-Comté service prévention spécialisée pour l'année 2026

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le versement de la subvention de fonctionnement de 123 800 €, au titre de l'année 2026, à l'ADDSEA Sauvegarde Bourgogne Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

51 - Forêt communale - Mise à disposition de bois de chauffage aux particuliers : campagne d'affouage 2026

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la destination en affouage façonné des produits de coupe des parcelles 153, 155, 156, 159, 160, de la forêt de Chailluz,
- arrête le règlement d'affouage 2026, joint en annexe au rapport,
- arrête le rôle d'affouage pour la campagne 2026, joint en annexe au rapport,
- autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

52 - Rapport développement durable 2025

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel de développement durable 2025 de la Ville de Besançon

53 - Proposition de maintien du centre de vaccination municipal

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le maintien de la compétence de gestion d'un centre de vaccination par la Ville de Besançon et la sollicitation d'une nouvelle habilitation de ce centre à l'Agence Régionale de Santé,
- autorise M. le Maire, ou son représentant, à notifier son accord au maintien de la compétence de gestion d'un centre de vaccination municipal et à signer la demande d'habilitation du centre

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

54 - Motion relative à la lutte contre les LGBTQIA+phobies et au soutien aux associations engagées pour l'égalité des droits et la dignité humaine

A la majorité des suffrages exprimés, 42 contre, la motion est rejetée.

Motion rejetée à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 13 Contre : 42 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

55 - Motion de soutien à l'ADEME

A la majorité des suffrages exprimés, 42 contre, la motion est rejetée.

Motion rejetée à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 13 Contre : 42 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

La séance est levée à 23h55.

Affichée à Besançon et publiée sur le site internet,

le **25 JUIN 2026**

Pour le Maire,

Par délégation,

La Cheffe du Service Gestion des Assemblées,

Anne COLLIN

